DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES

Droit disciplinaire



Distanciel : 1 visio de 3h30

Equipes Ressources Humaines et relations sociales, juristes, dirigeants

390€ HT par personne, soit 468€ TTC

Formation animée par un avocat du Cabinet CWA

ERYS
L'architecte de vos projets

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES MOBILISÉES

Une pédagogie active, ludique et participative, des séquences variées et rythmées : Apports sur les concepts clés, exercices pratiques, débriefing collectif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **En début de formation** : Quiz de positionnement
- **En fin de formation** : Quiz d'évaluation des acquis

MODALITÉS D'ACCÈS

Distanciel : Formation à distance animée à partir d'une plateforme collaborative. Disposer d'une connexion Internet, d'un ordinateur et idéalement d'un casque. Une assistance technique est assurée par ERYS auprès du participant.

Présentiel : Formation dans les locaux mis à disposition par ERYS ou par l'entreprise cliente, Salles de formation équipées de paper board, wifi, et accessibles en transports (métro, tram, voiture, bus...). Votre convocation comportera un plan d'accès.

Réponse à vos demandes sous 72h et entrée en formation au plus tard dans les 60 jours de la demande de formation.

ACCESSIBILITÉ

Nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique aux personnes en situations de handicap.

OBJECTIFS

- Savoir qualifier les situations disciplinaires et choisir une réponse appropriée dans le respect du cadre légal et jurisprudentiel.
- Sécuriser l'exercice du droit disciplinaire en distinguant les comportements fautifs des situations non disciplinaires et en respectant les procédures applicables.

PROGRAMME

Les obligations réciproques des parties au contrat de travail

Agir face au comportement fautif du salarié

- La faute, condition sine qua non à la mise en œuvre du pouvoir disciplinaire de l'employeur
  - Quelle définition du fait fautif ?
  - Quels sont les faits sanctionnables ?
    - Traitement / sécurisation de la mise-en-œuvre du pouvoir disciplinaire à travers des exemples (absences illégitimes, retards répétés, vol, insubordination, ...)
    - Les différentes sanctions disciplinaires / les sanctions interdites (prescription de faits fautifs, double sanction, sanction pécuniaire)
- La procédure disciplinaire
- Peut-on agir et comment en cas de comportement non fautif du salarié ? : le cas de l'insuffisance professionnelle – L'évaluation du salarié